

# JEU CONCOURS DE NOËL 2024

## Règlement du jeu

### Article 1 : Organisation du jeu

La société **GIE COSYWEE** organise un jeu intitulé « JEU CONCOURS DE NOËL 2024 ».

### Article 2 : Objet du jeu

Le jeu, gratuit et sans obligation d'achat, consiste à :

- Suivre le compte Instagram **@cosywee\_france** ou la page Facebook **Cosywee**,
- Répondre, en commentaire sous la publication du jeu, à la question posée.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des participants du présent règlement.

### Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule du **2 décembre 2024 au 31 décembre 2024** inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger, écourter ou annuler la période de participation en cas de nécessité.

### Article 4 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- **Majeure (18 ans et plus),**
- Résidant en **France métropolitaine** (hors DOM-TOM).

Une seule participation est autorisée par réseau social et par personne (une sur Instagram, une sur Facebook).

### Article 5 : Désignation du gagnant

Le/la gagnant.e sera désigné.e par tirage au sort parmi les participants ayant rempli toutes les conditions.

### Article 6 : Désignation du lot

Le lot à gagner :

Un bon d'achat d'une valeur de **300 €** valable exclusivement sur les sites partenaires **Cosywee** :

[www.stopmoustic.com](http://www.stopmoustic.com) / [www.monvoletroulant.com](http://www.monvoletroulant.com) / [www.monstoresexterieur.com](http://www.monstoresexterieur.com).

Le bon d'achat sera valable 6 mois à compter de sa remise au gagnant.

### Article 7 : Information du nom des gagnants

Le nom du gagnant sera annoncé en commentaire sur la publication correspondante. Il sera contacté par message privé afin de recevoir son bon cadeau par voie postale ou par mail.

### **Article 8 : Remise du lot**

La remise du lot se fera par envoi postal ou par mail. L'adresse sera demandée au gagnant par message privé.

- **Adresse postale incorrecte** : il n'appartient pas à l'organisateur de rechercher les coordonnées du gagnant si celui-ci n'a pas communiqué une adresse valide.
- **Lot non retiré** : le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot attribué est **personnel et non transmissible**. En outre, il ne peut faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

### **Article 9 : Responsabilité**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, notamment pour :

- Toute défaillance technique, matérielle ou logicielle,
- Les risques de contamination par des virus circulant sur le réseau,
- L'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet.

### **Article 10 : Accès au jeu**

Sur demande auprès de **Cosywee**, la connexion à un accès Internet privé dans le cadre de la participation au jeu peut faire l'objet, sur justificatif, d'un remboursement ne pouvant dépasser **0,10 centime d'euro**.

### **Article 10 bis : Cas de force majeure / réserves**

En cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu sans engager sa responsabilité. L'organisateur se réserve également le droit de vérifier le respect du règlement et d'écarter tout participant ayant fourni des informations inexactes ou ayant fraudé.

### **Article 11 : Litiges**

Le règlement est régi par la **loi française**.

Toute demande ou réclamation concernant le jeu doit être adressée par écrit à l'adresse **contact@cosywee.com** dans un délai de **8 jours après la clôture du jeu**.

Aucune réclamation téléphonique ne sera acceptée.

### **Article 12 : Consultation du règlement**

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site [www.cosywee.com](http://www.cosywee.com).